

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 41 (1961)
Heft: 4

Artikel: La neutralité suisse à encore sa raison d'être
Autor: Reverdin, Olivier
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887626>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La neutralité suisse a encore sa raison d'être

par Olivier Reverdin
Directeur du Journal de Genève

La neutralité suisse est-elle anachronique ?

A l'étranger, on l'affirme volontiers. Dans leur écrasante majorité, les Suisses sont persuadés du contraire. Mais c'est pour eux un article de foi. Les arguments pour étayer leur conviction, ils les cherchent après coup.

L'histoire explique cette attitude. Depuis des siècles, les Suisses pratiquent la neutralité. Elle est devenue pour eux comme une seconde nature. Elle est donc en deçà du raisonnement.

A la fin du xv^e siècle déjà, après les guerres de Bourgogne, Nicolas de Flue — que l'Église romaine a canonisé voici quelque quinze ans — disait aux Confédérés : « Ne vous mêlez pas des querelles d'autrui. »

Les événements devaient bientôt donner à ce conseil force contraignante. Au début du xvi^e siècle, les progrès de l'artillerie mettaient fin à la suprématie militaire des Suisses en Europe centrale. Au même moment, la Réforme dressait les uns contre les autres cantons catholiques et cantons évangéliques. Divisés, les Confédérés comprirent d'instinct que pour préserver leur alliance, pour conserver leur commune indépendance, il leur fallait s'abstenir désormais de se mêler à la grande politique européenne.

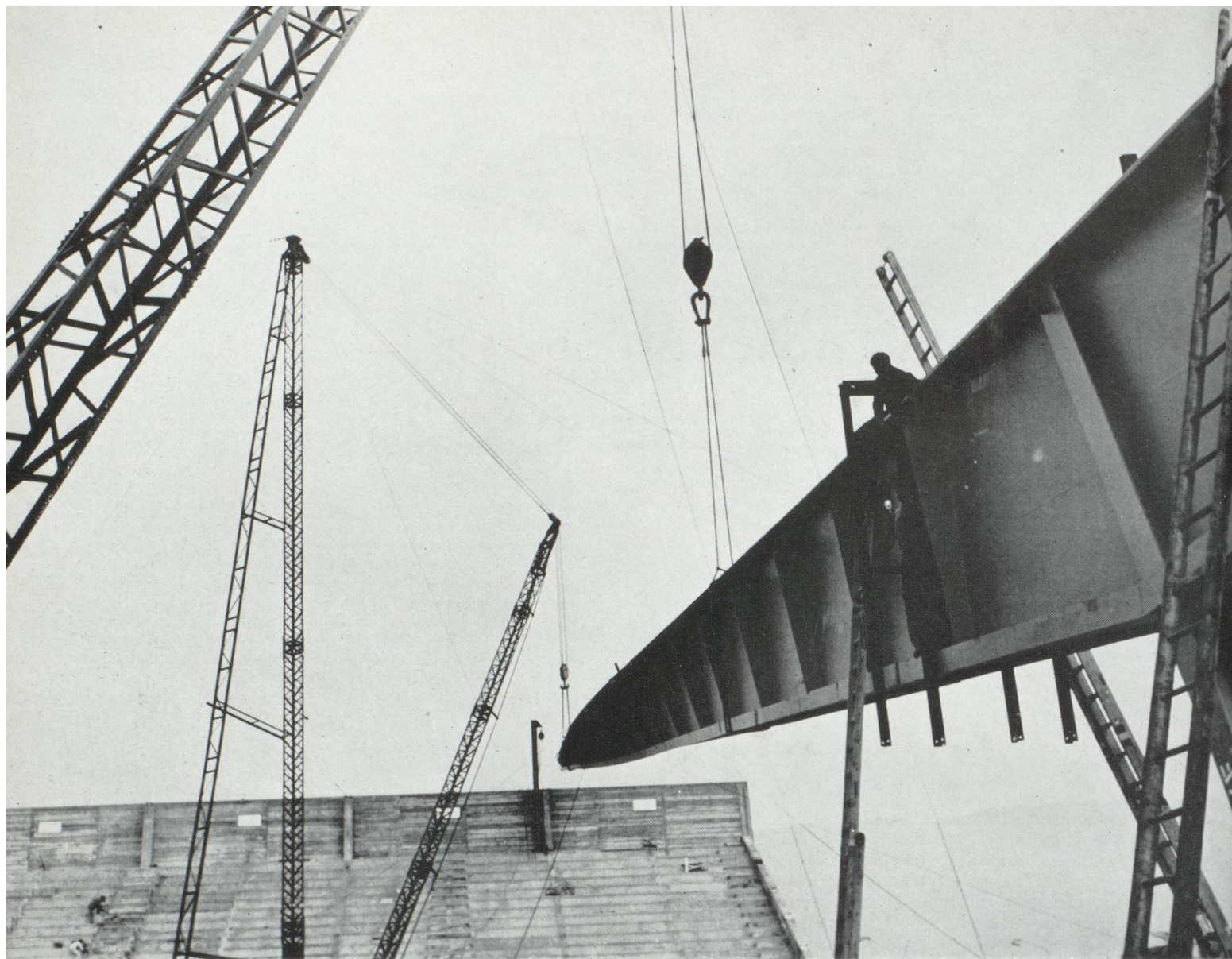
La neutralité, principe d'abstention, fut donc imposée aux Suisses par les circonstances; mais ils ne devaient pas tarder à faire de nécessité vertu. Un des principes de leur alliance était l'arbitrage des conflits qui pouvaient surgir entre eux. Ils comprirent que le neutre était un arbitre en puissance. Aussi imposèrent-ils au canton de Bâle, quand ils le reçurent dans la Confédération, un statut de neutralité qui permit à plusieurs reprises de recourir à son arbitrage pour régler des contestations entre États confédérés.

On le voit, la neutralité ne date pas d'hier, et, presque dès l'origine, des accents positifs l'ont marquée. Elle a contribué de façon décisive au maintien des libertés helvétiques, tant à l'intérieur de la Confédération que face aux menaces étrangères. Sauf pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, elle a toujours été observée et respectée. Les seules armées étrangères qui aient foulé le sol suisse du xvi^e siècle à nos jours sont celles de la France, puis des alliés, de 1798 à 1814, et les troupes suisses, depuis des siècles, n'ont plus opéré au delà des frontières nationales.

Ainsi, depuis quinze générations, la neutralité est en fait, sinon en droit, la maxime politique qui a permis aux Suisses de demeurer unis et de maintenir leur antique indépendance. Sans elle, ils en ont la certitude, leur patrie n'existerait plus. Aussi lui sont-ils passionnément attachés.

Il y a plus : la neutralité, nous l'avons dit, est devenue pour eux une seconde nature. Ils sont marqués par elle. Ils lui confèrent une valeur éthique et spirituelle. Proclamer que recourir à la force n'est légitime que pour riposter à une agression leur semble être une attitude digne et respectable, en même temps qu'une contribution positive à la paix dans le monde, et ils sont convaincus que leur neutralité n'a jamais causé de préjudice à qui que ce soit.

En 1914, la chose est évidente, c'est la neutralité qui a sauvé la Suisse. Les cantons romands sympathisaient avec les Alliés; les cantons alémaniques, avec les Empires centraux. Entrer en guerre sans y être contraint par une agression eût signifié pour le pays faire violence aux sentiments d'une partie de sa population. Les conséquences en eussent été dramatiques.



La situation était tout autre en 1939. Jamais les Suisses n'avaient été aussi unis. Dans la lutte idéologique contre le III^e Reich, ils ont nettement pris position, avec tous les risques que cela entraînait pour eux. S'ils se permettaient de les prendre, ces risques, s'ils osaient maintenir au cœur de l'Europe asservie une presse libre, mettre leurs imprimeries au service des écrivains qui ne pouvaient plus s'exprimer dans leur patrie, laisser parler un René Payot au micro de Sottens, c'est qu'ils avaient poussé leur préparation militaire aussi loin qu'ils l'avaient pu, et qu'ils étaient résolus à se battre si Hitler les attaquait.

On l'oublie trop souvent en effet : la neutralité suisse est une maxime d'État. Elle n'engage pas les convictions personnelles du citoyen. Elle ne le condamne pas à une neutralité morale, qui l'obligerait à respecter également l'agresseur et sa victime, l'oppresser et le champion de la liberté. Dans la lutte idéologique contre le fascisme et l'hitlérisme, hier; contre le communisme, aujourd'hui, les Suisses sont actifs et résolus. On ne saurait les taxer d'indifférence ou de pleurerie.

Peut-on dire qu'en raison de sa neutralité la Suisse

ait jamais fait figure en Europe d'État asocial? Qu'elle ait contrecarré ou ralenti l'intégration économique? Qu'elle ait été un facteur d'incertitude ou de négation? Nous sommes convaincu qu'un tel reproche serait injuste. Jusqu'ici, jamais la neutralité suisse n'a été contraire aux intérêts de l'Europe.

L'est-elle subitement devenue? Est-elle à la veille de le devenir? Nous ne le pensons pas davantage.

Militairement, la Suisse assure au petit territoire européen dont elle est responsable une défense tout aussi efficace que celle des pays qui l'entourent.

Politiquement, elle maintient avec succès, chez elle, l'idéal de liberté et de respect de la personne humaine qui est le fondement même de la civilisation occidentale. Dans la lutte contre le totalitarisme de droite naguère, elle n'a pas failli, et le communisme trouve chez elle un sol remarquablement ingrat, puisqu'il ne mobilise même pas 2 % des électeurs!

Économiquement, la Suisse pratique une politique plus libérale qu'aucun de ses voisins. Son tarif douanier est le plus bas, le moins protectionniste qui soit en Europe.



Travaux publics et agriculture : deux secteurs de l'économie où la main-d'œuvre étrangère joue un grand rôle en Suisse (Photos Jean Mohr)

Spirituellement, depuis des générations, la Suisse concilie à l'intérieur de ses frontières des populations de culture germanique, française, italienne. De leur diversité, elle tire une harmonie qui la remplit d'une légitime fierté, et elle se réjouit aujourd'hui de voir la France, l'Allemagne, l'Italie s'engager dans une voie qu'elle sait riche de promesses.

On ne saurait dès lors douter de la vocation européenne de la Suisse, ni prétendre que du fait de sa traditionnelle neutralité, elle soit moins apte que d'autres pays à s'adapter à l'Europe de demain.

Toutefois, en raison du destin qui fut le sien, la Suisse se présente à l'échéance de l'intégration européenne avec un tempérament particulier, une structure originale, des expériences qui lui sont propres. Elle est neutre. Elle est fédéraliste. La souveraineté, chez elle, n'appartient à l'État central que dans la mesure où les cantons la lui ont déléguée; et ils en ont conservé pour eux une large part, si bien qu'internationalement, il est des engagements que la Confédération ne peut prendre, faute de disposer des moyens juridiques qui lui permettraient d'obliger les cantons à les respecter.

L'originalité est-elle une tare? N'y a-t-il vraiment pas place, dans l'Europe de demain, pour un État différent des autres par sa structure interne et par les traditions de sa politique étrangère?

Qu'on s'en souvienne : la Suisse ne s'est pas développée à partir d'un centre dont la puissance et le pouvoir se seraient progressivement étendus, à la manière de la France autour de sa monarchie, de l'Allemagne autour de la Prusse. C'est l'alliance de petites communautés indépendantes qui a fait la Confédération; et, au sein de cette Confédération, chacun des cantons a tenu à conserver le maximum d'autonomie. La Suisse est donc un État fédéral, dont la vie n'est harmonieuse que dans la mesure où les particularismes sont respectés; et sa fragilité même lui a imposé d'être neutre.

On est parfois agacé, dans les négociations, d'entendre les porte-parole de la Suisse insister sur le cas particulier du pays qu'ils représentent. Cet agacement se comprend. Pourtant, cas particulier il y a, et nous ne pensons pas qu'en l'occurrence la solution soit à chercher dans un quelconque lit de Procuste qui réduirait





la Suisse à la taille commune. Cette solution relèverait de l'esprit de géométrie. Or, pour faire l'Europe, c'est bien plutôt de l'esprit de finesse qu'il convient de s'inspirer!

Qu'enseigne cet esprit de finesse, en ce qui concerne la neutralité suisse? Il enseigne, pensons-nous, que cette neutralité est encore dans l'intérêt bien compris de l'Europe.

Comment cela? Un pays neutre, qui n'a d'engagements politiques ou militaires avec aucun bloc, qui reste étranger aux alliances, et dont la politique s'efforce d'être objective, impartiale, mesurée, un tel pays inspire une certaine confiance au Tiers-Monde. On l'a bien vu, pour ne citer qu'un exemple, lors des pourparlers d'Évian et de Lugrin entre la France et le G.P.R.A. Il est possible qu'à l'avenir d'autres situations se présentent où, modestement, la Suisse pourra jouer le rôle de médiatrice et de conciliatrice. Ce sont là des services à la cause de la paix et de la compréhension entre les peuples qu'elle ne pourra plus rendre si, un jour, elle devait n'être qu'un membre minuscule et sans influence de l'Alliance atlantique.

En temps de guerre, d'autre part, le pays neutre peut s'acquitter d'offices qui ne sont pas négligeables. Quelque implacable qu'ait été le dernier conflit, la Croix-Rouge, dont l'existence est liée à la neutralité suisse, a contribué à adoucir bien des souffrances, et, dans son rôle de puissance protectrice, la Suisse n'a pas été sans efficacité. Aussi sommes-nous persuadé qu'en renonçant à sa neutralité, elle n'apporterait aucune contribution positive aux problèmes de l'Europe et du Monde.

Cela d'autant plus que la neutralité n'est pas un obstacle à l'intégration européenne. On va disant : il serait inéquitable qu'un pays puisse bénéficier des avantages de l'intégration économique sans assumer

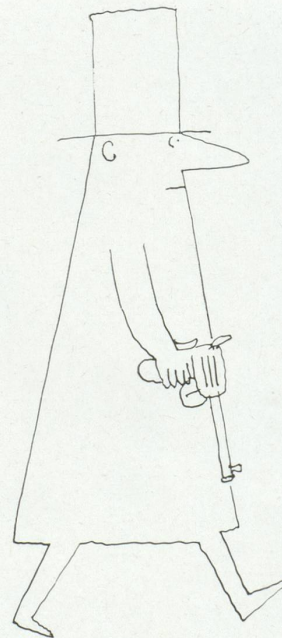
les charges politiques dont elle est assortie. C'est là une vue schématique des choses. Le neutre a ses propres charges politiques et militaires. Elles sont différentes de celles des autres. Elles ne sont pas moins lourdes.

La neutralité, répétons-le, interdit d'assumer dès le temps de paix des engagements qui risquent d'entraîner le pays neutre dans une guerre contre un État qui ne l'aurait pas attaqué. En tant qu'attitude morale, elle implique le refus de recourir à la force pour réaliser des desseins politiques aussi longtemps qu'il ne s'agit pas de riposter à une agression directe. Or ni la liberté des échanges, ni la réduction des droits de douane, ni les facilités accordées au commerce, aux migrations de travailleurs, au transfert des capitaux ne sauraient conduire à cela. Il en résulte que l'État neutre peut assumer sans hésiter toutes les charges économiques de l'intégration, et qu'il n'a en conséquence pas à demander de traitement de faveur.

Dès lors, on voit mal pourquoi on exigerait de la Suisse qu'elle renonce à une maxime qui inspire sa politique étrangère depuis plus de quatre siècles, maxime qu'en toute bonne conscience elle estime toujours moralement valable et diplomatiquement efficace, et dont elle croit pouvoir affirmer qu'elle n'a jamais eu pour autrui de conséquences dommageables.

Tout au contraire : qu'un pays européen neutre soit disponible pour certaines tâches de représentation, de médiation, de conciliation nous paraît avantageux pour l'Occident, et nous nous étonnons des gens pleins de compréhension pour le neutralisme afro-asiatique dénoncer la neutralité suisse comme une écharde dans la chair de l'Europe!

Olivier REVERDIN



Légendes des pages 50 et 51 : Recherche d'aujourd'hui (Laboratoires Geigy à Bâle) et art d'hier (statue de saint Urs à Soleure) en Suisse



Si toutes les armées du monde voulaient se mettre à l'unisson...